Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/04/2025 à 09h48
Réference de l'AR : 008-240800821-20250414-2025_04_098-DE
Publié le 23/04/2025 ; Rendu exécutoire le 23/04/2025

Département
Des ARDENNES
==========
ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025

Délibération N°2025-04-098

Reversement de la part CPS aux Communes

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

---

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, Mme Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), Mme Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par Mme Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à Mme Magali CAPLET), Mmes Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à Mme Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à Mme Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), Mmes Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

Mme Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant un reversement obligatoire des EPCI au bénéfice des communes concernées par la baisse de la dotation forfaitaire des communes,

Vu l'article R. 5211-12-2 du CGCT imposant aux EPCI de prendre une délibération avant le 31 décembre 2024 prévoyant le reversement de la part CPS aux communes,

Vu l'arrêté du 16 avril 2024, portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes,

Considérant les reversements de la part CPS 2024 faites aux communes et dont les dépenses ont été inscrites dans le budget de la Communauté au compte 7498 « Autres reversements sur dotations et participations » du chapitre 014 en section de fonctionnement pour la nomenclature M57,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* ***approuve*** les reversements de la part CPS 2024 aux communes comme suit :

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2024 AU TITRE DU REVERSEMENT DE LA PART CPS PAR LA COMMUNAUTE		
Commune	**Part en € CPS à reverser par l'EPCI au titre de l'article L 5211-32 du CGCT en 2024**	**Mandat**
ANCHAMPS	111	3836 du 21 10 2024
FUMAY	64 438	3837 du 21 10 2024
GIVET	3 260	3838 du 21 10 2024
HAYBES	1 694	3839 du 21 10 2024
REVIN	430 063	3840 du 21 10 2024
VIREUX WALLERAND	1 237	3841 du 21 10 2024

* ***approuve*** les montants à reverser pour 2025 comme suit :

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2025 AU TITRE DU REVERSEMENT DE LA PART CPS PAR LA COMMUNAUTE	
Commune	**Part en € CPS à reverser par l'EPCI au titre de l'article L 5211-32 du CGCT en 2025**
ANCHAMPS	111
FUMAY	64 438
GIVET	3 260
HAYBES	1 694
REVIN	430 063
VIREUX WALLERAND	1 237

* ***approuve*** le reversement systématique, pour chaque année, du montant de CPS, sauf changement législatif,

* ***donne délégation*** au Président pour procéder à ces reversements systématiques.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS